



Compte rendu du CHSCT DU 23/03/2021

Le CHSCT du Jura s'est réuni le 23/03/2021 en visio conférence.

Étaient présents : 6 représentants : 2 CGT, 2 SOLIDAIRES, 1 CFDT et 1 FO.

Les voix délibératives sont les suivantes : 1 CGT, 1 SOLIDAIRES , 1 CFDT et 2 FO

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2020 (vote)
2. Présentation par l'ANACT de l'étude d'usage des outils CVT (information)
3. Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 (information)
4. Travaux et réinstallations de services - Point de situation (information)
5. COVID-19 - Point de situation global et présentation des visites de sites (information)
6. Groupe de travail " télétravail " (information)
7. Bilan budgétaire 2020 (vote)
8. Budget 2021 (vote)
9. Accidents de service [le cas échéant] (information)
10. Examen des fiches de signalement DDFiP (information)
11. Examen du registre santé et sécurité au travail (information)
12. Questions diverses

En préambule les déclarations liminaires de Solidaires et de la CGT ont été lues.

Le Président entend nos déclarations, il est conscient des difficultés générées par le Nouveau Réseau de Proximité et la crise sanitaire.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2020 (vote)

Vote pour à l'unanimité.

2.- Présentation par l'ANACT de l'étude d'usage des outils CVT (information)

Un intervenant de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), M. Carpentier, nous a présenté la convention mise en place avec la DDFIP qui prévoit de mettre en place un certain nombre d'expérimentations locales dans plusieurs domaines.

Un constat a été fait par l'ANACT :

- les conditions de travail sont fortement impactées ;
- il y a une accélération des changements organisationnels ;
- les outils utilisés ne répondent que partiellement aux problématiques ;
- les outils existants ont vocation à anticiper mais les acteurs peinent à les utiliser ;
- les outils existants peuvent créer une nouvelle charge de travail et ne sont pas toujours adaptés.

Le contexte interne local est relativement plus favorable :

- le dialogue social est maintenu,
- l'ANACT note les efforts de la direction pour s'adapter aux injonctions nationales,
- une culture de la prévention est partagée par tous et dépasse le strict cadre des instances.

À terme, cette convention va permettre de se pencher sur l'utilisation des outils existants (DUERP, observatoire interne, tableau de bord de veille sociale...) afin de voir comment ils peuvent être mobilisés au mieux pour établir des diagnostics et permettre ainsi aux chefs de service d'établir des plans d'actions pertinents.

Les différents travaux de l'ANACT :

1. Mieux prendre en compte la dimension SSCT dans les nouveaux modes de travail, télétravail, transformations numériques
2. Former et accompagner les encadrants à la conduite des projets de transformation
3. Mieux prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projet
4. Déployer des espaces de discussion autour du travail
5. Concevoir de nouvelles modalités de portage de la politique ministérielle en santé et sécurité au travail dans le cadre d'un dialogue social élargi
6. Développer la prévention des RPS à partir des outils disponibles

3.- Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 (information)

La crise sanitaire a fortement impacté notre organisation et nos habitudes de travail au cours de l'année 2020 durant ses différentes phases, lors de la mise en œuvre des plans de continuité d'activité au mois de mars, puis à l'occasion de la reprise progressive de l'activité à compter du mois de mai, et aujourd'hui encore dans le cadre de l'adaptation de notre activité depuis le 1er septembre.

Les mesures de prévention organisationnelles, et en particulier le recours au télétravail, qui sont les plus efficaces pour limiter le risque de contamination par la COVID-19, restent prioritaires.

Les orientations 2021 sont les suivantes :

* Consolider la démarche de prévention :

- Évaluer les risques pour les prévenir,
- S'appuyer sur l'expertise des acteurs de prévention,
- Former à la prévention des risques professionnels.

* Placer l'organisation du travail au cœur de la prévention.

* Prévenir les risques liés au télétravail.

* Prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail :

- Prendre en compte les conditions de travail dans les projets,
- Mobiliser le dispositif de veille et de soutien.

La convention conclue avec l'ANACT constituera le socle de la politique ministérielle pour les trois ans à venir.

Les travaux qui seront engagés dans ce cadre ont été listés dans le point 2 du présent compte-rendu.

Les risques professionnels auxquels il conviendra de veiller en priorité en 2021 sont les suivants :

- risque amiante,
- risques liés à l'hygiène des locaux,
- crise sanitaire,
- risques liés aux ascenseurs,
- canicule.

Un certain nombre d'actions de formation seront déployées en 2021 :

- violences sexistes et sexuelles : tolérance zéro,
- gestes de premiers secours,
- amiante,
- incendie,
- membres de CHSCT.

4.- Travaux et réinstallations de services - Point de situation (information)

Lons-le-Saunier :

Site Turgot :

- SIE départemental : opérationnel
- Service de Gestion Comptable (SGC): opérationnel
- BDV et DIRCOFI : les agents ont été provisoirement « relogés » sur le site Thurel. Par la suite, ils occuperont les anciens locaux du PTGC/PELP. Les travaux d'aménagement du PTGC/PELP ne débuteront qu'après le départ des agents, au plus tôt au mois de juin.
- SIP : des travaux de recloisonnement en prévision de la fusion avec le SIP de Saint-Claude vont débuter en juillet.

Champagnole :

- SDIF : les travaux du 1^{er} étage viennent de débuter, ils seront achevés mi-avril. Les géomètres sont installés au rez-de-chaussée, l'archivage est au même niveau.

Poligny :

Les agents de la trésorerie de Champagnole ont emménagé en décembre, les agents de la trésorerie du Val d'Amour ont emménagé plus récemment, cette semaine c'est au tour de la trésorerie de Bletterans. Une entrée a été créée sur l'espace d'accueil. Le SGC de poligny sera opérationnel dans les jours prochains.

Dole :

Les travaux de désamiantage sur le site Dole-Jouhaux ont pris quelques semaines de retard. La Direction va se concerter avec les entreprises : si les travaux au rez-de-chaussée ne peuvent être terminés avant le 15 avril ils seront alors reportés après la campagne d'impôt sur le revenu.

Saint-Claude :

SGC : début des travaux préparatoire en juillet

5.- COVID-19 - Point de situation global et présentation des visites de sites (information)

Au niveau du département du Jura la situation sanitaire se dégrade, il y a une forte augmentation des cas positifs depuis 15 jours. Un certain nombre de départements sont confinés. Le 1^{er} ministre a évoqué le seuil des 400 cas pour le confinement. Ce lundi 22/03 le Jura comptait 265 cas.

Au niveau de la DDFIP39 : il n'y a pas de nouveaux malades, mais une recrudescence de cas contacts à risques depuis la semaine dernière. Les contacts ont eu lieu « hors sphère professionnelle ». Les agents testés sont négatifs. Au total 86 agents ont été gérés depuis mi-octobre, 15 ont été malades sans signes graves, il y a eu 1 cas d'hospitalisation de courte durée. À l'issue du congé maladie l'expertise du docteur Bados est sollicitée.

Hygiène COVID :

Les agents sont invités à signaler toute anomalie telle que : distributeur de gel vide, lingettes manquantes etc.

Concernant les masques : chaque agent a reçu 12 masques lavables 20 fois, ce qui devrait durer jusqu'à mi-juillet. Il y a des masques chirurgicaux disponibles sur demande. Une petite production de masques inclusifs est prévue pour les rendez-vous avec les personnes malentendantes, et des masques FFP2 ont été commandés pour les agents vulnérables lorsqu'ils viennent en présentiel.

L'espace restauration a été étendu sur la salle de réunion afin de respecter les 8m² nécessaires par personne et les 2 m de distance entre chaque agent. Il est rappelé que les moments de convivialité sont interdits et que seuls les masques normés sont autorisés.

6.- Groupe de travail " télétravail " (information)

Un recensement des besoins des agents sera effectué par les services.

S'agissant des besoins spécifiques en fauteuils :

Il a été initialement dit dans ce groupe de travail que les fauteuils pouvant être attribués sans prescription médicale devaient malgré tout être demandés par le biais du médecin de prévention.

Cependant, le rôle du médecin de prévention en la matière concernant les agents présentant des pathologies, les besoins en fauteuils des agents ne présentant aucune pathologie feront bien partie de ce recensement.

7.- Bilan budgétaire 2020 (vote)

Vote pour à l'unanimité.

8.- Budget 2021 (vote)

Le budget 2021 comprendra :

- les renouvellements de location de fontaines à eau ;
- le changement de la main courante de l'escalier de secours sur le site Dole-Jouhaux ;
- 2 chariots pour les agents techniques ;
- des stores au SIE du Jura ;
- du matériel pour les télétravailleurs (fauteuils et petits matériels tels que souris ergonomiques, repose-pieds, trolleys, lampes de bureau).

Votes pour à l'unanimité.

9.- Accidents de service [le cas échéant] (information)

2 accidents de services ayant donné lieu à des arrêts de travail inférieurs à 1 semaine.

10.- Examen des fiches de signalement DDFiP (information)

5 fiches de signalement pour insultes, menaces et harcèlement de la part des contribuables.

3 ont donné lieu à une lettre de mise à garde à l'utilisateur et à une lettre de soutien à l'agent ;

1 a donné lieu à une convocation de l'utilisateur devant le tribunal correctionnel ;

1 a donné lieu à un dépôt de plainte, sans nouvelle à jour.

11.- Examen du registre santé et sécurité au travail (information)

Le site de Poligny a subi des désagréments liés aux travaux. Ils s'interrogeaient sur les conséquences sanitaires du désamiantage, notamment en raison d'irritations de la gorge et des yeux. Après plusieurs demandes, le rapport a été communiqué à la DDFiP en fin d'année 2020. L'assurance avait toutefois été donnée oralement de l'absence de fibres d'amiante dans l'air après les travaux.

12.- Questions diverses

- Indemnités des télétravailleurs :

Il y aurait (annonce de Bercy) une indemnité forfaitaire à 2,50 € par jour de télétravail, dans la limite de 550 € par an.

- Horaires de télétravail :

Les agents peuvent fractionner leurs horaires, ils doivent être définis en amont, respecter le quota horaire journalier et les plages fixes imposées.

- Le site de Moirans-en-Montagne est toujours en attente d'une solution concernant les stores manquants. Une intervention devrait être programmée la semaine prochaine.

- Parking rue Turgot :

Il n'y aura pas de recherches de stationnements supplémentaires. Le Directeur estime ces recherches inutiles en raison du télétravail, du temps partiel et des places autour du centre.

La séance est levée à 17h15.

Les représentantes du CHSCT Fanny PONTON et Emilie MARTINEZ